



E3C : à l'impossible nul ne pourra être tenu !

Un certain nombre de lycées n'ont, au plan national, pas été dans la capacité de faire passer la première session des E3C, ou alors se sont vus dans l'incapacité de mettre en place une ou des sessions de remplacement, suite à des mouvements d'opposition divers et plus ou moins violents.

Les autorités ministérielles et académiques s'adressent en ce moment aux équipes de direction concernées par ces situations pour leur enjoindre de formaliser à court terme une nouvelle mise en place de ces épreuves.

Si, au titre de l'égalité de traitement des élèves candidats, ces demandes sont parfaitement recevables, il n'en demeure pas moins que des risques sérieux de perturbations persistent. Le SNPDEN-UNSA conseille aux collègues sollicités de se rapprocher de leurs autorités de tutelle, avec l'appui de nos sections syndicales académiques, pour s'assurer qu'ils seront effectivement soutenus. Nous considérons en effet que les seules injonctions (orales ou écrites) ne sauraient suffire en termes d'accompagnement dans des conditions potentiellement à risques. Si, au final, il advenait que ces sessions soient impossibles à maintenir en raison des troubles avérés, nous demandons aux collègues de ne prendre aucun risque et, en application de l'article R. 421-12 du Code de l'éducation, de suspendre le déroulement de ces sessions du fait « de difficultés graves dans le fonctionnement de leur établissement » mettant à l'évidence en cause la sécurité des personnels, des usagers ou des biens publics. La notion de sécurité devra, dans ces cas extrêmes de mise en danger, l'emporter sur la notion de "continuité de l'action du service public". Le SNPDEN-UNSA accompagnera, appuiera et soutiendra les équipes de direction confrontées à de telles difficultés pour faire prévaloir cette ligne raisonnable de conduite.

Courrier du SNPDEN au ministre du 11 février 2020